



**Enseignement  
de Promotion Sociale**

## CONVENTION N°21084

**Vendeur**

**Référence convention : PS230003**

Cette convention est conclue entre les soussignés :

d'une part, l'établissement suivant :

**INSTITUT MACHTENS - ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE**

Adresse : Rue Tazieaux 25, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Matricule + n° FASE : 2197005 - 349

Représenté par : Stéphanie PITZ

et d'autre part, les partenaires suivants :

**Bruxelles Formation**

Adresse : Rue de Stalle 67, 1180 BRUXELLES

Représenté par : Madame Olivia P'TITO, Directrice générale

**Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale**

Adresse : Place Surllet de Chokier 15-17, 1000 BRUXELLES

Représenté par : la Ministre

### 1. Cadre réglementaire

La présente convention répond aux dispositions des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 1994. Les formations sont organisées dans le respect des dispositions légales, réglementaires et administratives relatives à l'Enseignement de Promotion sociale.

Les dispositions en matière de conseil des études et d'inspection pédagogique s'appliquent pleinement.

Cette convention ne peut faire l'objet d'annotations ou de modifications manuscrites. Toute modification de ses termes doit se faire par le biais d'un contact avec le Service conventions de l'Administration.

Les éventuelles modalités particulières qui ne sont pas reprises dans la présente convention peuvent faire l'objet d'une annexe jointe à celle-ci.

### 2. Durée et lieu de la formation

- Date de début de formation : 06/03/2023
- Date de fin de formation : 28/04/2023
- Lieu de formation : Rue Tazieaux 25, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Les horaires sont établis en concertation entre les parties cocontractantes. Ils ne peuvent être modifiés que de commun accord.

Toute formation qui excède 365 jours doit faire l'objet d'une seconde convention.

### 3. Détails de la formation

La formation comprend les unités d'enseignements suivantes :

Intitulé UE	N° adm	Code	Niv.	Cat.	Pér. organisées	Pér. hors dotat.
VENTE ET CONSEIL A LA CLIENTELE	97	714210U21S2	SS	CTms	40,00	40,00
VENTE ET CONSEIL A LA CLIENTELE	97	714210U21S2	SS	CTni	40,00	40,00
INITIATION AUX TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	98	035007U11C1	SI	CTni	40,00	40,00
METIERS DE LA VENTE ET DE L'ACCUEIL DU PUBLIC : EXPR ORALE	135	035508U11C2	SI	CTni	40,00	40,00
INITIATION A LA LANGUE NEERLANDAISE EN SITUATION - UE3	278	730108U11D2	SI	CG	40,00	40,00
INITIATION A LA LANGUE NEERLANDAISE EN SITUATION - UE4	282	730109U11D2	SI	CG	40,00	40,00
		<b>TOTAL</b>			<b>240,00</b>	<b>240,00</b>

*Bruxelles Formation* prend en charge **120,00 périodes**.

*Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale* prend en charge **120,00 périodes**.

Le coût des périodes professeur à prester dans ce cadre se ventile comme suit :

N° adm.	Niveau	Catégorie	Tarif unitaire	Coût total
97	SS	CTms	87,37 €	3 494,80 €
97	SS	CTni	87,37 €	3 494,80 €
98	SI	CTni	73,11 €	2 924,40 €
135	SI	CTni	73,11 €	2 924,40 €
278	SI	CG	73,11 €	2 924,40 €
282	SI	CG	73,11 €	2 924,40 €
		<b>TOTAL</b>		<b>18 687,20</b>

*Bruxelles Formation* prend en charge **9 343,60 euros**.

*Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale* prend en charge **9 343,60 euros**.

La/les partie(s) prenant en charge totalement ou partiellement les coûts pédagogiques tels que détaillés ci-dessus recevront une déclaration de créance émise par la Communauté française. Dès réception de cette dernière, elle(s) s'engage(nt) à verser sa/leur participation sur le compte financier de la Communauté française prévu à cet effet.

#### 4. Apprenants

Les règles en matière de droit d'inscription sont celles de l'article 12, § 3, 4 et 5, tel que modifiés, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

Le nombre d'apprenants est estimé à 20.

Le nombre de périodes suivies est de 240.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, plus un à destination du Service conventions de la Direction d'Enseignement de Promotion sociale.

**Date :**

**Pour l'établissement, le représentant :**

Nom du représentant  
Stéphanie PITZ

Signature  


**Pour le partenaire Bruxelles Formation, le représentant :**

**Madame Olivia P'TITO, Directrice générale**

Signature

**Pour le partenaire Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale :**

Signature